

Cahier de doléances du Tiers État du Mée en Beauce (Eure-et-Loir)

Cahier de doléances de la paroisse du Mée en Beauce.

Premièrement, nous exposons que notre climat est situé sur une côte qui craint extrêmement les grandes sécheresses, ce qui arrive très souvent, et de plus nous avons essuyé une grêle en 1785 et 1787, ce qui a mis la plus grande partie des cultivateurs presque hors d'état de faire valoir et de payer les impôts dus à Sa Majesté.

Première demande. Nous demandons que les tailles soient réformées et que, pour aider aux besoins de l'État, il ne soit mis qu'un seul impôt, lequel impôt fût réparti sur toute ville, bourg et village, chacun au prorata et à la qualité des biens et états qu'ils font valoir.

Seconde demande. Nous demandons l'abolition de tous les privilèges, c'est-à-dire que les nobles et annoblis, les religieux et religieuses, qui possèdent les plus beaux et meilleurs biens, soient comme nous assujettis à supporter les besoins de l'État.

Troisième demande. Nous demandons qu'il soit fait une réforme générale sur les champarts et sur les dimes, ce qui fait un tort considérable à l'agriculture, parce que cela enlève les pailles qui dégraisent les terres.

Quatrième demande. Nous demandons, pour entretenir l'union et la paix entre les curés et les paroissiens, de supprimer les casuels, les menues et vertes dimes, et en place leur accorder un gros qui soit suffisant pour leur subsistance.

Cinquième demande. Nous représentons qu'il est bien malheureux pour les pauvres cultivateurs d'entretenir les routes, ce qui est extrêmement coûteux à eux qui ne s'en servent que pour mener la subsistance et l'approvisionnement des villes, qu'il serait bien plus à propos que ce fût les seigneurs et les bourgeois des villes.

Sixième demande. Nous demandons que les députés des campagnes soient en plus grand nombre aux États généraux que ceux du Tiers état des villes, parce que le Tiers état des campagnes est plus nombreux, et la liberté du choix d'élire entre nous nos députés aux États généraux, et la liberté de délibérer à part sans être mêlés avec le Tiers état des villes.

Septième demande. Nous demandons l'abolition des octrois et embellissements des villes qui tombent à la charge des campagnes, et la réforme entière des gabelles.

Huitième demande. Nous demandons la réforme générale des justices subalternes, et qu'il soit permis aux officiers municipaux des paroisses de juger en dernier ressort et sans appel les causes au-dessous de six livres, qui sont souvent occasionnées plus par mauvaise humeur que par raison.

Neuvième demande. Nous demandons la liberté entière et qu'il ne soit emprisonné personne que pour crime et non pour dettes.

Dixième demande. Nous demandons qu'il soit établi un bureau dans chaque paroisse pour nourrir les pauvres, et que les propriétaires et ceux qui possèdent des domaines dans les paroisses aident à leur subsistance ; que ce bureau soit composé du curé et du seigneur de la paroisse et officiers de la municipalité dudit lieu, et qu'on tienne la main à l'ordonnance, afin qu'on ne voie plus de mendiants.

Onzième demande. Nous demandons qu'il soit fait défense à tous propriétaires de réunir plusieurs terres en une, ce qui fait tort à l'agriculture et qui ôte la facilité plusieurs fermiers de s'établir.

Et nous avons d'une voix unanime fait les vœux les plus sincères pour la prospérité et la conservation de notre bon Roi, qui nous permet à tous de porter nos plaintes au pied de son trône pour lui demander nos besoins ; nous ne cesserons de bénir un monarque dont la bonté va jusqu'à l'extrême, qui franchit le grand espace de lui à nous, comme le père le plus tendre pour donner la subsistance à ses enfants.